



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

SIDA

Question écrite n° 3559

Texte de la question

M Michel Pelchat attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur le fait que, selon certaines personnalités du monde médical, les sommes consacrées à la lutte contre le Sida seraient en diminution. Il lui demande de bien vouloir confirmer ou infirmer la réalité de ces informations tout à fait dommageables à la lutte contre cette maladie.

Texte de la réponse

Reponse. - La lutte contre le Sida, préoccupation majeure dans le cadre de la politique de santé publique mise en œuvre par le Gouvernement, comporte plusieurs axes essentiels et requiert aussi bien des moyens d'ordre financier que des mesures à caractères législatif et réglementaire. Prenant la mesure de ce qui avait été entrepris dans ce domaine depuis au moins trois années, le Gouvernement a présenté, le 3 novembre 1988, un plan national de lutte contre le Sida qui met notamment l'accent sur le renforcement des moyens budgétaires. Le premier axe est la prévention : les crédits relevant du ministère chargé de la santé seront quadruples en 1989 pour atteindre 100 MF. Les crédits affectés à la communication grand public passeront de 15 MF en 1988 à 50 MF en 1989 ; la formation touchera 4 000 formateurs supplémentaires en 1989, 6 000 en 1990 et 8 000 en 1991. De plus, les crédits affectés au dépistage feront plus que doubler pour atteindre 18 MF en 1989, finançant en particulier les centres de dépistage anonyme et gratuit. Le deuxième axe est la prise en charge des malades du Sida et des porteurs asymptomatiques du virus. Il est prévu de créer 200 postes, dont 30 de praticien hospitalier en 1989 et d'abonder la dotation des hôpitaux à hauteur de 430 MF, pour faire face aux charges supplémentaires dues au Sida. D'autre part, les aides financières aux associations qui contribuent à la prise en charge de ces personnes seront considérablement augmentées, notamment pour promouvoir des modes nouveaux d'accueil. Le troisième axe est la recherche. Celle-ci bénéficiera d'un triplement de ses crédits d'incitation, qui s'établiront à 150 MF en 1989 contre 50 MF en moyenne en 1987-1988. Ces crédits s'ajoutent à l'effort spécifique des établissements publics de recherche qui retribuent par ailleurs les chercheurs œuvrant dans le domaine du Sida. Au total, ce sont environ 700 MF supplémentaires qui seront consacrés, en 1989, à la lutte contre le Sida, marquant ainsi l'effort sans précédent consenti par les pouvoirs publics contre ce nouveau fléau social.

Données clés

Auteur : [M. Pelchat Michel](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3559

Rubrique : Santé publique

Ministère interrogé : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 1988, page 2798